

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de représentés : 14
Nombre de présents : 10	Nombre de votants : 14

**Présents (10) :** Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Joseph Maréchal, Clément Méchard, Aurélien Thébert, Karine Faucheux, Dominique Ronceray, Christophe Blin

**Excusés (5) :** Pierrette Diné, Anne-Gaëlle Delrue, Patrice Accarie, Marilyne Hacques, Eric Jallot

**Secrétaire de séance :** Clément Méchard

**Pouvoirs (4) :** Pierrette Diné donne procuration à Brigitte Laurent, Anne-Gaëlle Delrue donne pouvoir à Christine Thiken, Patrice Accarie donne procuration à Jean-Luc Veillé, Marilyne Hacques donne pouvoir à Joseph Maréchal

*Convocation envoyée aux élus le 01 décembre 2022.*

**1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire**

**2) Finance : décisions modificatives**

**3) Urbanisme : droit de préemption urbain**

**4) Réaménagement du local commercial : avenant au marché**

**5) Projet d'implantation d'une antenne Relais Bouygues SFR**

**6) Tarification 2023 du camping Le chardonneret**

**7) RGPD délégué à la protection des données : renouvellement de l'adhésion**

**8) Réseau Arléane**

**9) Commission saison culturelle – saison 2023**

**10) Questions diverses**

**1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

**- Déclaration d'aliéner :**

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
04/11/2022	La croix de bois	AD715+AD717	Refus de préempter

**- Projet habitat rue de la forêt**

Validation d'un devis pour la réalisation d'un diagnostic sur les arbres pour un montant de 1 900 € HT.

**- Local commercial LE SULKY**

*LOT 4 Cloisons isolation sèches – faux plafonds / ENTREPRISE DPI*

Montant du marché initial : 29 963.20 € HT soit 35 955.84 € TTC

Montant de l'avenant : 1 166 € HT soit 1 399.20 € TTC

**Montant du nouveau marché : 31 129.20 € HT soit 37 355.04 € TTC**

*LOT 8 Peintures – revêtements muraux – sols souples / ENTREPRISE GERAULT*

Acte de sous-traitance avec l'entreprise AMIDOU – nettoyage  
**Montant de l'acte sous-traité : 471.96 € HT soit 566.35 € TTC**

- **Prestation de balayage de la voirie**

Validation d'un devis pour la réalisation de balayage de la voirie 2023 pour un montant de 109.50 HT de l'heure. (Augmentation de 5.60% par rapport à 2022)

Pour rappel fonctionnement 2022 : Il a été arrêté les périodes suivantes pour l'année 2022 : avril – Juin - Août – Octobre - Novembre. Le maire précise que le coût de la prestation pour l'année 2022 est fixé à 104 € HT de l'heure. Chaque commune est destinataire de la facture liée à la prestation réalisée sur son territoire.

**2) Finance : décisions modificatives (rapporteur : Christine T.)**

Mme Thiken présente les décisions modificatives nécessaires pour ajuster les budgets et permettre les dernières écritures de l'année 2022 :

**Budget principal**

Dépenses investissement

-	Opération 10007	cpte 202	+ 7500
-	Opération 10012	cpte 238	- 2500
-	Opération 10001	cpte 2051	+ 5000
-	Opération 10015	cpte 2111	- 10 090
-	Opération 10022	cpte 2151	+ 90

Dépenses de Fonctionnement

-	Chapitre 011 Charges à caractère général		
o	Cpte 611		+ 1000
o	Cpte 6135		+ 6000
o	Cpte 615221		+ 1500
o	Cpte 6156		+ 4000
o	Cpte 63512		+ 2500
-	Chapitre 012 Charges de personnel		
o	Cpte 6218		+ 4000
-	Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		
o	Cpte 655548		- 12 000
-	Chapitre 67 Charges exceptionnelles		
o	Cpte 678		- 7000

## **Budget des logements sociaux**

### Dépenses investissement

- |   |                 |           |      |
|---|-----------------|-----------|------|
| - | Opération 10003 | cpte 2313 | -500 |
| - | Opération 10006 | cpte 2111 | +500 |

## **Budget des locaux professionnels**

### Dépenses investissement

- |   |                 |           |       |
|---|-----------------|-----------|-------|
| - | Opération 10002 | cpte 2132 | +3000 |
| - | Opération 10004 | cpte 2315 | -3000 |

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

### **3) Urbanisme : droit de préemption urbain (DPU) (rapporteur : Christine T.)**

Mme Thiken expose :

Considérant que suite à l'approbation du PLU, il est nécessaire de définir le champ d'application du droit de préemption urbain appliqué sur le territoire de la commune.

Considérant que l'article L.211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux collectivités dotées d'un PLU approuvé d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) délimitées par ce plan,

Considérant qu'en application de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme, le droit de préemption peut être institué en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels, à préserver la qualité de la ressource en eau, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement. Les actions ou opérations d'aménagement mentionnées à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme pour lesquelles le droit de préemption peut être institué, sont celles qui ont pour objets :

- de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,
- d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- de permettre le renouvellement urbain,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Considérant que l'instauration du droit de préemption urbain permettra à la collectivité de poursuivre et renforcer les actions ainsi que les opérations d'aménagement qu'elle aura programmé notamment en lien avec les orientations de son Plan Local d'Urbanisme.

Il est proposé de mettre en place le DPU dont la carte a été présentée.

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

### **4) Réaménagement du local commercial (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Vu la délibération 39/2020 portant délégation au maire,  
Vu que l'avenant du lot 2 est supérieur à 5% du montant du contrat initial,

Considérant que la commission d'AO s'est réunie pour examiner l'avenant au marché de travaux de l'entreprise FADIER MENUISERIE,

**LOT 2 - Menuiseries extérieures et intérieures - serrurerie / ENTREPRISE FADIER**

Montant du marché initial : 52 413 € HT soit 62 895.60 € TTC

Montant de l'avenant : 8 352 € HT soit 10 022.40 € TTC

**Montant du nouveau marché : 60 765 € HT soit 72 918 € TTC**

Il est proposé de valider l'avenant n°1 de l'entreprise FADIER MENUISERIE.

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

**Abstention : Mme Delrue**

### 5) Projet implantation d'une antenne relais Bouygues SFR (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire fait la présentation du projet d'implantation d'une antenne relais de Bouygues SFR auprès de l'antenne existante à la Touche Godet.



Le maire souhaite organiser une réunion d'information avec les riverains du secteur au préalable courant du mois de janvier.

### 6) Camping tarification 2023 (rapporteur : Christine T.)

Mme Thiken rappelle que l'an passé le conseil municipal avait opté pour une augmentation d'1 € pour éviter une hausse trop importante suite à la mise en place de la taxe de séjour. Mme Thiken indique que la fréquentation est de 33% supérieure à celle de 2021 avec 10 800 € de redevance en 2022 contre 6600 € en 2021.

#### Rappel des tarifs actuels

Tarif basse saison 9.01 € TTC hors taxe séjour soit 9.45 € TTC avec taxe de séjour

Tarifs haute saison 11.01 € TTC hors taxe séjour soit 11,45 € TTC avec taxe de séjour

## Préconisations tarifaires 2023 de Camping Car Park - Aire de LE PERTRE LE CHARDONNERET

### Tarif TTC (hors taxe de séjour)

Haute saison : 11.96

Basse saison : 9.96

### Tarif public (taxe de séjour incluse)

Haute saison : 12.4

Basse saison : 10.4

HAUTE SAISON Du 15/06 au 15/09	BASSE SAISON Du 16/09 au 14/06
	

Il serait cohérent de suivre les préconisations pour les tarifs 2023, qui représentent une hausse minime. Le maire précise qu'il y a des réaménagements à faire sur le terrain de camping, cela devra être étudié en 2023.

Il est proposé de valider les tarifs 2023 en partant sur les préconisations ci-dessus.

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

### 7) RGPD (rapporteur : Christine T.)

*RGPD : Le Règlement Général sur la Protection des Données*

*Rappel* : La commune, par le biais de l'adhésion de Vitré Communauté, a signé depuis le 1<sup>er</sup> février 2020 une convention d'adhésion au service commun de « délégué à la protection des données » du centre de gestion d'Ille et Vilaine.

Mme Thiken informe que la convention arrive à son terme. Il est nécessaire de la renouveler au tarif de 423 € / an. Il est proposé de renouveler l'adhésion par le biais de Vitré Communauté.

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

### 8) Réseau Arléane (rapporteur : Brigitte L.)

Mme Laurent rappelle qu'une convention a été signée pour adhérer au réseau des bibliothèques. Il est indiqué qu'à partir de janvier 2023, les cartes Arléane seront à charge des communes, Vitré communauté se charge de l'achat groupé.

Calcul pour estimer son renouvellement de cartes soit 25 % des emprunteurs actifs / **Coût 15 € le lot de 50 cartes.**

Mme Laurent informe qu'en prévision pour 2023 (avec le calcul transmis) environ 25 cartes seront utilisées. En stock à ce jour 35 cartes en bibliothèque.

Il est demandé d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention précisant les nouvelles modalités de commande des cartes Arléane.

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

### 9) Commission saison culturelle (rapporteur : Clément M.) vidéoprojection

M. Méchard rappelle les animations réalisées sur 2022, et évoque les projets 2023 :

- Cinéma plein air le 3 juin – 7 films ont été sélectionnés par la commission, le conseil va recevoir les informations de chaque film et un lien pour permettre un choix. Une décision sera prise lors du prochain conseil.
- Exposition en cours de réflexion
- Fête de la musique

### 10) QUESTIONS DIVERSES

- Commission communication (Christine T.)

Mme Thiken indique que le prochain bulletin est en cours de réalisation. La commission va se réunir le 23/01 pour travailler sur la plaquette de la commune.

- Lotissement de la Foucherie démarrage des travaux (Bertrand B.)

M. Bréjuin indique que les travaux ont débuté.

- Lotissement de la Touche Godet démarrage des travaux (Bertrand B.)

M. Bréjuin annonce le début des travaux aménagement voirie et éclairage. Des travaux certainement finis d'ici la fin mars.

- Travaux logements rue de la poste en attente intervention ets FADIER (Bertrand B.)

M. Bréjuin informe que l'intervention de l'entreprise est attendue, mais devrait être imminente.

- Sobriété énergétique (Christine T.)

Mme Thiken informe que le travail de collecte d'informations est en cours afin de réaliser un état des lieux. Le groupe de travail a identifié à ce jour deux sites « gros consommateurs » d'énergie : le complexe sportif et l'école publique.

- Adressage (Christine T.)

Mme Thiken informe que le travail arrive à son terme. Une présentation aura lieu lors du prochain conseil municipal pour évoquer entre autres les lieux dits qui interrogent.

Une réunion publique est fixée le samedi 4 mars 10h à la salle des associations.

- Personnel recrutement agent d'accueil (Jean-Luc V.)

Le maire informe que Mme Ribot a demandé une disponibilité. L'offre d'emploi a permis de recevoir différents profils mais peu de personne dans le secteur d'activité. Toutefois, un profil a été retenu pour des compétences similaires. La personne étant en poste, elle devrait pouvoir débiter en mairie au 1<sup>er</sup> février.

## Tour de table

Le maire évoque le programme espace rue de Saint Poix. Celui-ci verra le jour fin 2023/2024, il est prévu de rencontrer les membres du comité des fêtes pour anticiper les modifications nécessaires notamment l'emplacement de la tribune.

M. Maréchal informe le conseil que lors d'un comité le syndicat des eaux du Pertre St Cyr a décidé de baisser les cotisations syndicales sur la part abonnement au m3 de 25 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il indique que le syndicat des EAUX PORTES DE BRETAGNE a décidé de renouveler les conduites en amiante sur certaines rues dans le centre bourg de la commune.

M. Thébert demande des nouvelles concernant la réhabilitation des vestiaires. Le maire indique qu'un courrier sera envoyée à Mme La présidente pour évoquer le projet et étudier les aides financières et le référent du dossier au sein de Vitré Communauté. Le maire confirme à M. Thébert qu'il sera convié aux rencontres.

M. Thébert indique pouvoir faire avancer les choses auprès de l'architecte concernant la problématique humidité maison de santé. Le maire donne le feu vert à M. Thébert.

M. Thébert indique que suite à l'échange avec le maire et adjoints, il n'est pas prévu de répondre favorablement aux élus de Genes qui demandent à emprunter le matériel pour réaliser l'entretien de leur terrain de football.

Le maire souhaite pour finir la rencontre évoquer les projets 2023 :

- Construction de vestiaire au terrain de football
- Réalisation de l'enrobé route de Saint Léonard
- Murets Lotissement de la Reinerie
- Rue de Brielles conduite des eaux pluviales
- Etude de programmation urbaine
- Micro crèche
- Travaux hippodrome
- Salle patronage mis en veille – étude pour apporter du confort dans 1<sup>er</sup> temps
- Local Jeunesse
- Projet espace habitat (fin 2023)
- Projet Néotoa habitat (fin 2023)
- Lotissement de la touche godet : abandon du projet privé sur le lot 9
- Adressage
- Transport scolaire réflexion à mener pour la rentrée 2023
- Le local du bar CONVIVIAL sera sans doute en vente. La commune devra se positionner ?
- Sobriété énergétique parc locatif à remettre en état
- BRC 77 a obtenu le marché qui va permettre un accroissement d'activité.

Fin 21h50